

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.046

L'An deux Mille Dix, le 25 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 19 février 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 19 février 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints, Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : néant

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme BOURDEAU

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	32

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE A L'UTILISATION DE PROGICIELS DE GESTION FINANCIERE AVEC LA SOCIETE CIRIL SAS – MODIFICATIF**

RAPPORTEUR : M. LABIA

VOTE : UNANIMITE

Par délibération du 4 décembre 2009, Monsieur le Député-Maire a été autorisé à signer le contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels de gestion financière avec la Société CIRIL SAS, pour l'année 2010, moyennant une redevance trimestrielle de 2 055,53 €TTC.

Or, une erreur figurait dans l'annexe D remise par CIRIL SAS, car la redevance trimestrielle est en réalité de 2 216,99 €TTC.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'annexe D modifiée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels de gestion financière, conclu avec la société CIRIL SAS,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'annexe D modifiée du contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels de gestion financière, conclu avec la société CIRIL SAS et fixant la redevance trimestrielle à 2 216,99 TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} mars 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD